Paris 210 trans 15/0.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Che mouniem i Abbi.

When were en her com Dilat ner i introduction to langues locales Day i ensprement.

en faveur In bargen et i mes enni l'aficiel relatant la riane.

Does Herrio & porago & mon discours.

ant it fait motore pour un autitain de prefores vont certains étaient cuttement hostils.

lower was a very work arms il. Letter me l'art. 3, unel s'especial d'artis que l'instité l'hutajan

Cayron (Confuetor) et moi- usere errors monifort. en fresonment urs 3 amendment.

offindl & layers locals . Sout h larger ex um & wires Fiscates.

J'a' en plaise - our inter et une utis l'ammane de mes sentiments seionis et la plus contiaux.

Smentin.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Jacques de MENDITTE Sénateur des Basses-Pyrénées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE I2 Mars 1952

Cher Monsieur l'Abbé,

Je vous écris aujourd'hui pour que vous ne croyiez pas que j'ai perdu de vue la situation des Curés de campagne à l'égard de la législation sur les allocations familiales.

Le problème est actuellement à l'étude et j'aurai probablement, à la fin du mois, tous les éléments nécessaires pour le dépôt d'une proposition de loi.

Différentes personnalités ecclésiastiques ont été consultées, dont Monseigneur CHAPOULIE, qui se sont déclarées opposées à ce qu'il y ait un projet spécial limité aux prêtres, mais ces personnalités se sont montrées favorables à une proposition qui engloberait différentes catégories de personnes, dans lesquelles entreraient justement les curés de campagne.

Il s'agit donc de mettre sur pied un projet dispensant du versement des cotisations les personnes célibataires qui utilisent des célibataires d'un certain âge ne pouvant elles-mêmes être candidates aux allocations familiales, et ne disposant pas de ressources importantes.

Il serait facile d'élaborer un texte tout de suite mais je préfère m'entourer de toutes les garanties voulues, et c'est pourquoi je continue, avec quelques techniciens, l'étude de ce problème avant de lui donner la suite d'ordre législatif que vous espérez.

Il ne s'agit pas, en effet, de déposer n'importe quel texte, mais d'en rédiger un qui ait quelque chance d'aboutir.

Monsieur l'Abbé LAFITTE Collège St-François Xavier USTARITZ (B.P.)

../..

Je vous demande de ne faire aucune publicité à cette lettre, jusqu'à ce que la proposition de loi que j'espère pouvoir déposer à la fin de ce mois soit distribuée.

Je vous tiendrai au courant, et vous renouvelle , Cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments très sincèrement dévoués.

Mempu.

Paris 23 Jaunes Lalle.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Oher housen l'abh.

por M. Anti Come. devitain I that any Beaux Arts - gr- jarris Jernanti ter palmes enabiniques Mour Edehahun & Trois vills, gun

ceth situation remail i it according - with populin best somblin.

que with worst pourant interess us letters.

Ver-lly aprix, cher homenien I athi, I amename I me sentiments respectionessement dissues.

Roques & mension.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Ches brownin 1 Abbs.

I mis bein en vous
step en en exemp- pour vous

cemerice de l'article extrime ment

stepens que vous en ary consern

c' l'accasion du support de pet que

extission que j'à present air

desnies congrès hotomal de 1288-

Les lignes agant para pendent are compagn életorshe les aideront becencony dons la luth, très dun gun l' mine pour erroger d'enlever le rige laire mant par le dicis du d' Constantin.

I tiens a way expiner,

a' cetts accosion, tout un recommissioner

pourmits bont vous its menne.

J'avour in por comprende grun
information sort ouvert contrableria
pour quelques phrases, alors gris ma
commaissance on i en oit lane ancum
contra l'Express que cheyer servain.
réserve des pages entières aux aments
des fellaphoset contra tent d'autres
pressure bien plus compobles envoire.

how plutit i comprend. Tout he hour comprend to vent fair content vors um opisation politique. It suis alerts, aires que tous in amis hour rommes nombreux, I cités - mes diferrite.

l'assurance & une sent went & Abba, fil ment & respectmensement directs

mensin